



Certificat d'hérédité

Par **Benjamine69**, le **10/03/2015** à **11:50**

Bonjour,

Suite au décès de notre mère, nous avons fait appel à un notaire.

Notre mère a été mariée une première fois mais n'a pas eu d'enfants, puis une seconde fois, ou elle nous a eu. Nous avons remis au notaire tous les documents, sauf le livret de famille de son premier mariage, que nous n'avons pas. Nous avons pourtant dit au notaire qu'il n'y avait pas eu d'enfants, mais insiste pour que nous prenions un généalogiste afin de prouver que nous sommes bien les seuls.

Pour le moment c'est moi même qui règle les factures (loyer / edf/ téléphone).

Je tiens a préciser, qu'il n'y a pas de biens immobilier, juste un peu d'argent sur des comptes n'excédant pas 12000€.

Quels sont nos recours? Quel documents pouvons nous lui procurer autre que le livret de famille?

Merci pour votre aide